



Une fin de semaine musclée !

En l'espace de seulement deux jours, **nos collègues du Centre Pénitentiaire de Rennes ont une nouvelle fois été confronté-e-s à des comportements violents, agressifs et totalement inacceptables.**

Hier vers 14h45, la détenue P., placée au QSL, **est rentrée à l'établissement dans un état d'ébriété manifeste.** Elle reconnaîtra, devant la surveillante et le gradé de roulement, avoir consommé de l'alcool avec un : "pour oublier ce qu'on me fait vivre ici". Elle a pourtant refusé de se soumettre à l'éthylotest.

Le Directeur adjoint, réactif, a décidé du placement de la détenue au QMA, dans l'attente de la décision du JAP. Durant sa réintégration, **la détenue a jeté violemment son paquetage arrivant en direction des deux agents, vaisselle comprise. Elle habillera ses gestes d'insultes et d'un coup de pied dans les jambes de la collègue.**

Le gradé a aussitôt acté sa mise en prévention QD. **Durant l'intervention ce dernier recevra à son tour un coup de pied de la détenue.**

Ces faits ne sont pas tolérables !

La veille, **c'est la détenue F., déjà impliquée dans plusieurs incidents,** qui s'est de nouveau illustrée. À son retour du SMPR vers 17 h 00, elle a refusé de réintégrer le quartier disciplinaire malgré les multiples injonctions des personnels. Après une phase d'inertie physique, elle a tenté de prendre la fuite en direction du bâtiment E.

Les collègues ont dû intervenir afin de la maîtriser. Une fois au sol, **celle-ci a tenté à plusieurs reprises de porter des coups de pied aux agents.** L'usage de la force a été nécessaire pour mettre fin à l'incident et permettre sa réintégration.

FO Justice dénonce ces comportements avec la plus grande fermeté. Nos collègues exercent quotidiennement leurs missions dans un contexte de plus en plus difficile. Ils/Elles assurent la sécurité, la surveillance et le bon fonctionnement de l'établissement, **tout en accomplissant leurs missions avec professionnalisme, respect et dignité. Tout fait de violence physique et verbale est inadmissible.**

FO Justice tient à féliciter l'ensemble des collègues pour leur professionnalisme durant ces interventions, et reste à leur disposition pour les accompagner dans toute démarche administrative et judiciaire.

FO Justice exige des sanctions disciplinaires exemplaires à l'encontre des deux protagonistes.

FO Justice attend une véritable réflexion des JAP sur le placement et le maintien des personnes détenues en semi-liberté.

Concernant la personne détenue F., au regard de la répétition des incidents et de son comportement violent et inacceptable envers les personnels, **FO Justice exige son transfert.**

